

COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

Rapport de la Commission de Gestion et des Finances concernant le préavis municipal N° 005/2023 relatif à l'adoption du budget pour l'année 2024.

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En date du lundi 13 novembre 2023, Monsieur Laurent Bardet, Syndic, et Madame Anick Delay, Boursière communale, ont présenté et commenté le budget pour l'année 2024 à la Commission de Gestion et des Finances incorpore.

Nous remercions la Municipalité et la Boursière pour leur disponibilité ainsi que pour les explications et réponses fournies.

Après avoir examiné le préavis municipal N° 005/2023 relatif au sujet ci-dessus, nous pouvons porter à votre connaissance les éléments suivants qui ont retenu notre attention :

1. Budget : observations générales

Comme l'année précédente, nous sommes appelés à voter un budget excédentaire de 130'050 chf, grâce à une bonne gestion des finances communales et à une approche qui se veut prudente .

Nous avons observé les éléments suivants :

- Rubrique n° 210.4000 : Impôt pers. Physiques – Revenu & fortune
Nous constatons une baisse des revenus de l'ordre de 200'000 chf, par rapport au budget 2023. Ce montant a été estimé par la municipalité en fonction des différentes informations en leur possessions au moment de l'élaboration du budget.
- Rubrique n° 220.3520 : Fonds de péréquation
Cette rubrique relève une participation inférieure de 105'000 chf par rapport au budget 2023 soit une différence de l'ordre d'environ 15%
- Rubrique n° 354 : Complexe du Bois-de-Chêne
Suite à la construction des nouvelles classes, plusieurs sous-rubriques ont évolué de la manière suivante :
 - Les charges budgétées sont passées de 144'300 chf en 2023 à 210'840 chf en 2024. Cette différence est principalement due à l'amortissement des travaux pour un montant de 66'000 chf.
 - La location des classes budgétée est passée de 187'000 chf en 2023 à 324'430 chf pour 2024.

2. Plan des dépenses d'investissements 2024-2027

Le plan des dépenses d'investissements 2024-2027 présente des objets n'étant pas intégrés au budget.

Ces dépenses périodiques et échelonnées dans le temps n'amènent pas d'observation spécifique particulière, et représentent les finances à engager dans le futur.

Aussi, nous formulons les mêmes recommandations que l'an passé, à savoir qu'au regard des montants présentés, l'équilibre financier communal devrait être maintenu.

3. SIAEP Coinsins-Duillier – Budget 2024

La commune de Coinsins est liée à celle de Duillier par le biais du SIAEP (Service Intercommunal Coinsins-Duillier d'Alimentation en Eau Potable).

Après analyse du budget 2024 soumis, nous observons une tenue simple et claire de celui-ci qui se maintient.

Pour conclure : La Commission de Gestion et Finance constate un budget communal 2024 bénéficiaire, et ce malgré des amortissements directs budgétés pour un montant de 94'000 chf.

En conclusion la Commission de Gestion et des Finances prie le Conseil Général d'accepter le préavis N°001/2023 tel que formulé par la Municipalité et propose de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Général

Vu :

- Le préavis Municipal 005/2023 relatif à l'adoption du budget pour l'année 2024.

Ouï : le rapport de la Commission de Gestion et des Finances.

Considérant : que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

Décide

1. D'adopter le budget 2024, tel qu'il figure en annexe du présent préavis.

Coinsins, le 26 novembre 2023

La Commission de Gestion et des Finances

Nicolas
CHABAL



Lucy
NIGGLI



Serge
DURST



Edo
SBRISSA



Alain
VALENTINO

